

Bernard Spitz : Face à des "perspectives de croissance faible, [il faut] préserver le régime fiscal de l'assurance"

"L'assurance vie est victime d'une conjoncture difficile, caractérisée par une crise des dettes européennes sans précédent, une évolution complexe de la réglementation ainsi qu'à d'éventuels changements de son régime fiscal", a indiqué Bernard Spitz, président de la FFSA, lors de la présentation des résultats annuels de l'association des assureurs français.

Et les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis le début de l'année 2012, la collecte en assurance vie est négative de 3,6 milliards d'euros.

Une situation qui s'explique par un transfert des flux des placements financiers des ménages vers de l'épargne liquide tels que le livret A ou le livret de développement durable. Sur les cinq premiers mois de l'année, la collecte nette cumulée de ces deux produits s'élève ainsi à 12 milliards d'euros. Mais ce n'est pas tout. L'investissement dans l'immobilier, notamment depuis l'annonce de la fin du dispositif Scellier à la fin de l'année 2012, explique également ce fléchissement de la collecte.

Face à des *"perspectives de croissance faible"*, Bernard Spitz a insisté sur le fait de *"préserver le régime fiscal de l'assurance"*, ajoutant qu'il était *"nécessaire de ne pas provoquer de phénomène de transfert de l'épargne longue vers de l'épargne courte"*. Sur ce dernier point, le président de la FFSA préconise d'étaler dans le temps le doublement du plafond du livret A, *"en attendant que les disponibilités de financement du logement social soient consommées"*.

Interrogé sur cette mesure, Jean-François Lequoy, délégué général de la FFSA, a indiqué qu'il serait *"contre-productif d'un point de vue économique de passer de l'épargne longue à l'épargne courte"*, estimant que *"le déplacement d'épargne serait de l'ordre de 30 à 60 milliards d'euros au total"*. L'impact sur l'assurance vie pourrait être compris entre 20 à 30 % de ce montant, soit environ 10 milliards d'euros la première année et 20 milliards la deuxième année.

Concernant la fiscalité de l'assurance vie, Bernard Spitz souhaite donner un coup de pouce pour les contrats de plus de huit ans. *"Le régime fiscal de l'assurance vie doit être préservé. Pour les engagements supérieurs à 12 ou 16 ans, il serait utile de donner un encouragement supplémentaire"*, a-t-il ajouté, sans toutefois donner plus de précisions sur les modalités de sa déclaration. Rappelons également que le président de la république François Hollande avait indiqué sa volonté de taxer les gains des nouveaux contrats d'assurance vie de moins de huit ans au barème progressif de l'impôt sur le revenu.